



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1058

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Les Brosses - Mission d'assistance pré-opérationnelle à la copropriété Saint André - Subvention de l'ANRU et participation de la Commune

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009**Délibération n° 2009-1058**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Les Brosses - Mission d'assistance pré-opérationnelle à la copropriété Saint André - Subvention de l'ANRU et participation de la Commune**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La copropriété Saint André, une des plus importantes de l'agglomération, a été construite dans les années 1960, sur 7 hectares situés au sud-est de Villeurbanne, en limite de Vaulx en Velin. Avec la réalisation du périphérique Laurent Bonneval dans les années 1970, en bordure ouest de la copropriété, celle-ci se retrouve isolée du centre-ville et des autres quartiers villeurbannais.

Classée en zone urbaine sensible (ZUS) et comptant en 1999 1 800 habitants répartis sur 641 logements et 10 bâtiments, la résidence cumule depuis plusieurs années différents facteurs de fragilité (nombreux actes de délinquance et de vandalisme, appauvrissement des espaces extérieurs, repli des habitants entre soi, etc.).

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Villeurbanne, la Communauté urbaine est intervenue en 2007-2008 pour requalifier les espaces extérieurs de la résidence, pour un montant total de 1 850 000 € TTC. Ces travaux ont permis de lancer une démarche de développement urbain et social avec la copropriété et les partenaires locaux autour des questions :

- de développement durable (cycle de sensibilisation dans les équipements scolaires et socio-éducatifs, plantation d'arbres par les enfants du quartier),
- de l'insertion professionnelle (présentation des corps de métiers présents sur le chantier et des filières de formation aux collégiens du secteur),
- de l'évolution du règlement de copropriété (travail avec les familles sur les usages à autoriser et encadrer sur les nouveaux espaces).

En parallèle, un certain nombre de difficultés concernant le fonctionnement actuel des instances décisionnaires, l'évolution du niveau des charges et l'absence d'anticipation des programmations d'investissements à moyen et long terme a été constaté. Ces dysfonctionnements sont accentués par la taille de la copropriété et la lourdeur de son processus de gestion.

C'est pourquoi, les partenaires du CUCS de Villeurbanne, dans un souci de bonne appropriation des travaux réalisés et d'amélioration du fonctionnement du secteur, ont décidé de travailler autour des axes suivants :

- l'accompagnement à court terme de la copropriété : dynamisation du conseil syndical, sensibilisation et information des propriétaires, plan d'actions contre les impayés, mise à plat de l'ensemble des contrats, mise à jour du règlement de copropriété et programme prévisionnel de travaux,
- le confortement des outils de la puissance publique : les actions d'accompagnement social et d'animation, le travail partenarial sur la sécurité, l'effet levier généré par les travaux sur les espaces extérieurs,
- l'accentuation de l'intervention publique dans le cadre de l'élaboration d'un projet urbain à moyen terme (mise en lien des différentes opérations en cours, réflexion sur le fonctionnement des espaces et les domanialités),

- la transformation de l'ensemble immobilier : attractivité/qualité/fonctionnement des commerces, amélioration des réseaux et des performances énergétiques, évolution du statut de la copropriété.

Pour ce faire, la Communauté urbaine a désigné un prestataire pour conduire cette mission d'assistance et signer un marché à bon de commande d'une durée de 1 an reconductible 3 fois une année pour un montant maximal de 90 000 € HT.

Le plan de financement pour l'année 1 prévoit :

- ANRU	4 000 €
- commune de Villeurbanne	7 000 €
- Communauté urbaine	19 000 €.

Il est proposé d'autoriser monsieur le président de la Communauté urbaine à solliciter la subvention de l'ANRU au taux maximum et la participation de la commune de Villeurbanne ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter auprès de l'ANRU une subvention au taux maximum dans le cadre de la mission d'assistance préopérationnelle à la copropriété Saint André à Villeurbanne,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation,

c) - signer une convention de participation financière avec la commune de Villeurbanne dans le cadre de la même mission.

2° - Les recettes de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - comptes 747 180 et 747 400 - fonction 824 - opération n° 0855.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.